



Paris le 13 février 2025

Madame Catherine Vautrin
Ministre du Travail, de la Santé
des Solidarités et des Familles
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Madame la Ministre,

La Confédération française des retraités forte de plus d'un million d'adhérents provenant de toutes les catégories socioprofessionnelles, anciens du secteur privé comme du secteur public, salariés et non-salariés, tient à vous faire part des préoccupations qu'elle partage, dans le domaine de l'autonomie, avec la très grande majorité des dix-sept millions de retraités que compte notre pays.

Je rappelle que des représentants des composantes de la CFR sont présents au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, au Conseil de la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie (vice-président) et dans les Conseils départementaux pour la citoyenneté et l'autonomie.

Tout d'abord la CFR est favorable à la mise en œuvre d'une offre globale pour l'accompagnement des personnes âgées à domicile en encourageant le rapprochement des services d'aides et d'accompagnement à domicile et les services de soins infirmiers à domicile. Les mesures prises doivent être mises en œuvre simplifiant ainsi la vie des personnes par une meilleure coordination des actes.

Le CFR tient à exprimer son inquiétude face à l'accroissement des restes à charge dans les établissements comme dans l'accompagnement à domicile. Le récent décret que vous avez signé généralisant la double tarification dans les EHPAD ne peut que nourrir cette inquiétude. Ce texte permet d'une part d'augmenter les tarifs pour les résidents qui ne sont pas bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement dans des proportions importantes et risque de ce fait de détourner les établissements des bénéficiaires de cette aide en supprimant des places habilitées à cette aide. Nous insistons sur ce point car les solutions d'accompagnement du grand âge ne seront plus supportables financièrement par les retraités.

Une composante de la CFR a participé au niveau national aux travaux coconstruits entre les acteurs, les départements et la CNSA, donc l'État, visant à instaurer les services publics départementaux de l'autonomie SPDA. Au niveau départemental les représentants des composantes de la CFR dans les CDCA ont activement participé à la mise en œuvre de ces outils de coordination et surtout de simplification dans les parcours des personnes qu'elles soient en perte d'autonomie liée à l'avancée en âge ou en situation de handicap. Tout doit être fait pour que la généralisation des SPDA soit un succès et nous vous demandons de veiller à donner l'impulsion politique nécessaire.

Cette impulsion de votre part et de la part du Gouvernement nous l'attendons plus généralement pour une politique active de l'autonomie dans notre pays. En effet toutes les prévisions démographiques montrent que les années 2030 verront un nombre croissant de personnes âgées. Des actions de prévention de la perte d'autonomie doivent dès à présent être encouragées et l'accueil et les mesures d'accompagnement des personnes victimes de difficultés dans leur vie quotidienne doivent être anticipées, sauf à se trouver dans une situation insoutenable et donc indigne de notre société. Les autorités européennes ont d'ailleurs demandé qu'un bilan précis soit fait en la matière. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, la CFR et ses composantes, comme d'autres acteurs, demandent une loi de programmation sur le grand âge. Nous vous demandons instamment de réaliser ces vœux dans des délais rapides.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et vous prie de recevoir,
Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président,

Pierre Erbs